

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU COLLÈGE SIMONE VEIL

5ème, 4ème, 3ème ou en cours d'année

Rappel : Les principes de l'affectation dans un collège public

Les collèges publics accueillent **en priorité les élèves habitant dans leur secteur de recrutement**
⇒ **Le secteur est déterminé par le lieu de résidence de l'élève.**

**Le collège Simone Veil d'Elven est donc le collège de secteur si vous résidez à :
ELVEN, LARRÉ, SULNIAC, TRÉDION, TRÉFFLÉAN, LA VRAIE CROIX ou LE COURS.**

⇒ **Si vous n'habitez pas le secteur de recrutement du collège Simone Veil, vous devez faire une demande de dérogation* auprès de la DSDEN du Morbihan.**

❖ Pour une inscription à la rentrée de septembre (avant le 1^{er} sept)

- **L'inscription se fait DIRECTEMENT AUPRÈS DU COLLÈGE SIMONE VEIL si vous habitez LES COMMUNES DE RECRUTEMENT : après vérification des justificatifs de domicile (avis d'imposition, taxe d'habitation, facture d'électricité, de gaz, bail de location) **ET de la décision du conseil de classe** (copie du bulletin du 3ème trimestre), **le secrétariat vous remettra un dossier d'inscription (au mois de juin) ⇒ merci de compléter la fiche de renseignements ci-dessous afin que le collège revienne vers vous.****

❖ Pour une inscription après le 1^{er} septembre

- **Si votre enfant fréquente actuellement un collège public ou privé DE L'ACADÉMIE DE RENNES : vous devez adresser votre demande d'affectation (et de dérogation* si nécessaire) auprès des services de la **DSDEN du Morbihan - DIVEL - 3, Allée du Général Le Troadec - CS 72506 - 56019 VANNES CEDEX****

L'affectation est prononcée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan (DSDEN)

Une fois informé de la décision d'affectation de votre enfant au collège Simone Veil d'Elven, **le collège vous remet un dossier d'inscription (⇒ **aucun dossier n'est remis à la famille avant la décision d'affectation**).**

- **Si votre enfant arrive D'UNE AUTRE ACADÉMIE : Vous devez prévenir le service de la scolarité du rectorat de l'académie où votre enfant était scolarisé.**

Dans tous les cas, l'inscription de votre enfant dans un nouvel établissement dépend de la décision prise par le conseil de classe et la DIVEL.

❖ *Les critères de dérogation à l'établissement de secteur

Tout élève peut, de droit, si la famille le demande, être inscrit dans l'établissement de son secteur de résidence.

Cependant, la famille peut solliciter une admission dans un autre établissement de son choix.

L'affectation dans un collège hors secteur peut être prononcée par dérogation dans la limite des places restées vacantes après affectation des élèves du secteur.

Les demandes "hors secteur" sont satisfaites selon les priorités suivantes :

1. Élève en situation d'handicap
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. Élève boursier
4. Élève dont un frère ou une soeur est également scolarisé(e) dans le collège à la rentrée
5. Élève dont le domicile est plus proche du collège sollicité que du collège du secteur (limite du secteur)
6. Élève devant suivre un "parcours scolaire particulier" : continuité d'une langue régionale, d'une langue vivante, admission en section sportive, en classe CHAM
7. Autres motifs (convenance personnelle)

→ Tout dossier incomplet ne comportant pas les pièces justificatives sera déclassé en critère 7 (convenance personnelle)

→ **Lorsque la famille n'obtient pas son vœu de dérogation, l'élève est automatiquement affecté dans son collège de secteur.**

RENTRÉE 2022

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ÉLÈVES SCOLARISÉS EN COLLÈGE

(l'inscription sera à confirmer par vos soins auprès du secrétariat)

Secteurs de résidence : Elven, Tréfléan, Trédion, Le Cours, Larré, La Vraie Croix et Sulniac

COLLÈGE D'ORIGINE À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT :

Identité de l'élève (rigoureusement identique au livret de famille)

Nom : **Prénoms** :

Sexe : **Date de naissance** : **Nationalité** :

Département naissance : **Lieu de naissance** :

Régime : Demi pensionnaire Externe / Transport scolaire / **Doublement** : oui non

Choix des enseignements et options (à ne remplir que pour la classe de scolarisation en 2022-2023)

L'allemand commencé en 6^{ème} se poursuit jusqu'à la 3^{ème} en LV2. Impossibilité de faire Chinois et Espagnol en bilangue

Classe	LV1	LV2	Options
Redoublement 6^{ème} <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Anglais (4h) Ou <input type="checkbox"/> Bilangue Anglais (4h) / Allemand (2 h)		<input type="checkbox"/> Chant choral Sauf Bilangue Anglais/Allemand
<input type="checkbox"/> 5^{ème}	<input type="checkbox"/> Anglais (3h)	<input type="checkbox"/> Espagnol (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Allemand bilangue (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Chinois (2,5h)	<input type="checkbox"/> Latin (effectif limité à 30 élv) ou <input type="checkbox"/> Chant choral (Sauf Bilangue Anglais/Allemand)
<input type="checkbox"/> 4^{ème}	<input type="checkbox"/> Anglais (3h)	<input type="checkbox"/> Espagnol (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Allemand bilangue (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Chinois (2,5h)	<input type="checkbox"/> Latin (effectif limité à 30 élv) ou <input type="checkbox"/> Chant choral (Sauf Bilangue Anglais/Allemand)
<input type="checkbox"/> 3^{ème}	<input type="checkbox"/> Anglais (3h)	<input type="checkbox"/> Espagnol (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Allemand bilangue (2,5h) ou <input type="checkbox"/> Chinois (2,5h)	<input type="checkbox"/> Latin (effectif limité à 30 élv)

Responsable légal	Père : <input type="checkbox"/> Mère : <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Responsable légal	Père : <input type="checkbox"/> Mère : <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom : Prénom :		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom : Prénom :	
Adresse : Code postal : Commune :		Adresse : Code postal : Commune :	
Tel domicile : / Portable : e-mail (obligatoire et lisible).....		Tel domicile : / Portable : e-mail (obligatoire et lisible).....	